

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Université de Montréal - GRÈVE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Montréal, le jeudi 27 février 2002, à 22 heures – Réunis en assemblée générale ce soir, les employés de soutien de l'Université de Montréal (UdeM), en très large majorité des femmes, ont accordé à 59,3% (des voix exprimées) un mandat de grève générale à leur exécutif syndical. La grève sera déclenchée à compter de 0 heure une minute, vendredi 28 février. Le conflit de travail touche près de 2000 employés, réguliers et temporaires, affectés à divers services de l'université comme l'admission et les inscriptions, la gestion des dossiers étudiants, la cafétéria, le secrétariat en général, le prêt de volumes des bibliothèques, etc.

La résolution initiale soumise à l'assemblée prévoyait la grève à compter de lundi, mais elle fut amendée à la quasi-unanimité pour faire en sorte que la grève soit déclenchée le soir même dès minuit.

Le personnel de l'Université de Montréal est sans contrat de travail depuis le 30 novembre 2002. Commencées le 17 septembre dernier, les négociations sont présentement dans l'impasse, malgré les interventions d'une conciliatrice nommée par le ministère du Travail, peu de temps avant les Fêtes. Au cœur des divergences, se retrouvent les questions de l'équité salariale homme-femme, l'attribution des postes à l'interne ainsi que de nombreuses violations de la convention collective.

Michel Ducharme, président du Syndicat des employé-e-s de l'Université de Montréal (SCFP 1244-FTQ), signale que *«l'employeur voudrait revenir à une gestion du personnel où l'arbitraire est érigé en système; ça ne passe tout simplement pas auprès de nos membres et ils sont en colère. Il ne faudra donc pas être surpris, ajoute-t-il, que les employés ne soient pas à leurs postes demain (vendredi).»*

Équité salariale

À l'UdeM, le débat sur l'équité salariale remonte à 1989, date à laquelle l'administration s'engageait à éliminer la discrimination salariale à l'égard de son personnel de soutien. En 1996, cette question étant toujours en suspens, des membres du syndicat déposaient une plainte à la Commission des droits de la personne (avant l'adoption par le gouvernement de la Loi sur l'équité salariale et la création de la Commission de l'équité salariale). Engagées dans une médiation devant la Commission des droits de la personne, les deux parties ont reconnu un écart salarial moyen de 0,90\$ l'heure entre les fonctions masculines et féminines. Mais, au printemps dernier, au terme de la médiation, l'Université se retirait et refusait de payer les sommes dues, pour ensuite rejeter l'évaluation de 0,90\$ l'heure.

Puis, à l'automne, nouveau rebondissement. La vice-rectrice aux ressources humaines, Gisèle Painchaud, déclarait au journal *Le Devoir* (5 septembre 2002, p. B1), reconnaître un écart salarial *«qui oscille entre 0,30\$ et 0,40\$ l'heure»*. Au même moment, et tout au long de l'automne, tambour battant, le Syndicat menait sur le campus une vaste campagne, ponctuée de manifestations diverses, distributions de tracts, etc., campagne intitulée *«Discriminer, c'est voler!»*.

En ce moment, l'Université refuse d'appliquer les correctifs nécessaires pour combler l'écart entre les emplois dits masculins et ceux dits féminins. Pendant ce temps, au grand dam des employés, les membres de la haute direction de l'Université ont vu leur rémunération bonifiée de plus de 25% entre 2000 et 2002.

L'affichage et l'attribution des postes

Par ailleurs, depuis juin 2002, l'Université a mis fin à la pratique passée en matière d'attribution des postes à l'interne avant même d'avoir négocié de nouvelles règles avec le Syndicat. L'UdeM applique désormais ses propres critères lors de la sélection du personnel. Selon la partie syndicale, l'administration veut ainsi accroître son droit de gérance et donner plus de pouvoir à ses gestionnaires, en leur permettant de choisir la personne qui leur convient.

La section locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique regroupe près de 2000 employés de soutien de l'UdeM, dont plus de 80% sont des femmes. D'autre part, le SCFP représente quelque 15 000 membres dans le secteur de l'éducation, dont 8000 dans les universités québécoises, principalement du personnel de soutien. Présent dans plusieurs autres secteurs d'activités, comme les communications, les municipalités, la santé et les services sociaux, l'hydroélectricité, les sociétés d'État et organismes publics québécois, les transports urbain et aérien, le SCFP copte près de 100 000 membres, ce qui en fait le plus important syndicat affilié à la FTQ.

Ce communiqué et d'autres infos sur le site <http://scfp.qc.ca>

SOURCE : SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

RENSEIGNEMENTS : Michel Ducharme, président SCFP 1244,
Robert Bellerose, Service de l'information SCFP, cell. (514) 247-9266